

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 13 juillet 2022 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 06, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Jennifer Laflamme	Padoue
	Nancy Banville	Price
MM.	Bruno Paradis	Price
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Simon Yvan Caron	La Rédemption
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard Dubé	Saint-Octave-de-Métis

SONT ABSENTS :

Mme	Micheline Barriault	Sainte-Luce
M.	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général, M. Martin Normand, directeur général adjoint, et Mme Sophie Lajoie, directrice du développement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 22-07-139

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Avis de conformité règlement 2022-1480 Ville Mont-Joli
7. Nomination représentant population CCU des TNO

8. Rapport de la Commission d'aménagement
9. Parc du Mont-Comi

C. ADMINISTRATION

10. Adoption des états financiers MRC
11. Centre administratif de la MRC :
 - 11.1 Suivi
 - 11.2 Aménagement espaces collaboratifs/extérieur/bureau préfet
12. Rapports du préfet
13. Rapport des différents comités
14. Mandat firme d'avocats concernant une infraction sur les TNO
15. Demandes de dons et commandites

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E. DIVERS

- a) Demande soutien financier-Saint-Donat
- b) Dépôt programme subvention bornes électriques
- c) Correction de dates-entente taxes municipales Mont-Joli
- d) Comité jeunesse St-Octave
- e) Prolongation programme cadets SQ 2022

F. DÉVELOPPEMENT

16. Fonds Régions et ruralité
 - 16.1 Volet 2- Initiatives régionales
 - 16.1.1 Tourisme Bas-St-Laurent
 - 16.1.2 Demandes agroalimentaires
 - 16.1.3 Demande de soutien financier complexe sportif Les Hauteurs
 - 16.2 Volet 3 - Signature Innovation
 - 16.2.1 Recommandations comité directeur
 - 16.2.2 Abonnement à l'organisme IVEO
 - 16.3 Volet 4 – Soutien à la vitalisation
 - 16.3.1 Recommandations du comité vitalisation
 - 16.3.2 Mise à jour Volet 4 – automne 2022

G. PROJETS ÉOLIENS

17. Projet éolien Lac Alfred
 - 17.1 Suivi
18. Projet éolien La Mitis
 - 18.1 Suivi
 - 18.2 Autorisation pour le 2^e versement 2021 des redevances aux municipalités
19. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
 - 19.1 Suivi

H. HYGIÈNE DU MILIEU

20. Suivi

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 8 juin 2022

3.1 Adoption

C.M. 22-07-140

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Martin Normand fait le suivi du procès-verbal du 8 juin 2022.

4. Correspondance

M. Martin Normand présente la correspondance du mois.

5. Première période de questions

Il n'y a pas de questions.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Avis conformité règlement 2022-1480 Ville Mont-Joli

C.M. 22-07-141

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 2 mai 2022 le règlement numéro 2022-1480 modifiant le règlement de Zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du règlement est de clarifier les usages permis dans toute partie d'une construction à usage mixte (classe d'usages HABITATION X) à l'article 6.26 du Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2022-1480 modifiant le règlement de Zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.

7. Nomination représentant population CCU des TNO

C.M. 22-07-142

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Ovila Soucy ainsi que M. Jean-Yvon Bélanger à titre de représentants de population afin de siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme des TNO de La Mitis.

8. Rapport de la Commission d'aménagement

Il n'y a pas eu de rencontre de la Commission ce mois-ci.

9. Parc du Mont-Comi

C.M. 22-07-143

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis désire rendre accessible à la population de nouveaux espaces naturels pour la pratique d'activités récréatives de plein air dans le but d'augmenter la qualité de vie des résidents de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc régional contribuerait au développement social, économique et culturel du territoire, en plus d'augmenter le pouvoir d'attraction de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel du secteur du Mont-Comi;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de consolider les attraits déjà en place en structurant une offre cohésive globale à l'ensemble du secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une MRC de déterminer l'emplacement d'un parc régional, qu'elle soit propriétaire ou non de l'assiette de ce parc.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée de M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité de :

1. Déclarer publiquement l'intention de la MRC de créer un parc régional dans le secteur du Mont-Comi;
2. Tenir une consultation publique portant sur ce projet;
3. Préparer un règlement déterminant l'emplacement de ce parc régional;
4. Confier le mandat à la firme GDA au montant 6 500 \$ qui sera puisé à même le fonds éolien régional pour l'évaluation des terrains excédentaires aux installations du parc du Mont-Comi.

C. ADMINISTRATION

10. Adoption états financiers MRC

C.M. 22-07-144

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers de la MRC de La Mitis pour l'année 2021, tels que préparés par la firme Mallette et présentés par Mme Karen Jean le 6 juillet dernier lors de la séance de travail.

11. Centre administratif de la MRC

11.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

11.2 Aménagement espaces : collaboratifs/extérieur/bureau préfet/espace élus

C.M. 22-07-145

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la direction, un comité a été formé afin de procéder à l'aménagement de certains espaces du 1534, Jacques-Cartier, soit ; un espace collaboratif, l'espace extérieur, le bureau du préfet ainsi que l'espace élus;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'aménagement et de budget a été soumise au Comité administratif le 6 juin dernier par le comité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé de M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité :

- d'accorder un budget de 20 000\$ pour l'aménagement de l'espace collaboratif, l'espace extérieur, le bureau du préfet et l'espace élus;
- de prendre ces sommes à même le Fonds COVID.

12. Rapport du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités sur lesquels il siège, entre autres la TREMBSL, le CRD, la FQM et la Régie de l'aéroport.

13. Rapport des différents comités

M. Georges Deschênes fait le suivi suite à une rencontre avec le CAUREQ.

14. Mandat firme d'avocats concernant une infraction sur les TNO

C.M. 22-07-146

CONSIDÉRANT QU'un remblai effectué dans la rive a été constaté sur le TNO du Lac-des-Eaux-Mortes, ce qui constitue une infraction;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a déjà été adoptée dans ce dossier afin d'engager des procédures pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE l'infraction subsiste toujours et qu'aucune démarche n'ait été faite par la firme d'avocat mandatée précédemment.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité :

- De mandater la firme *Tremblay Bois, avocats* afin de représenter la MRC de La Mitis et d'intenter un recours afin d'obtenir le rétablissement de la conformité de l'immeuble, bâtisse et terrain référant au numéro de matricule 6044-30-4126 situé sur le TNO du Lac-des-Eaux-Mortes et incluant les procédures.

15. Demandes de dons et commandites

C.M. 22-07-147

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Circuit régional des courses de chevaux du Québec (CRCCQ)	Soutien ponctuel à l'organisation de l'évènement à St-Joseph-de-Lepage	n/a	400 \$

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

E. DIVERS

a) Demande soutien financier-Saint-Donat

La municipalité de Saint-Donat a adressé une demande de soutien financier le 11 juillet dernier pour l'inauguration du Complexe récréatif Damase-Lepage. Il est convenu que la municipalité doit adresser une demande au volet PM150 à cet effet lors d'une séance ultérieure.

b) Dépôt programme subvention bornes électriques

C.M. 22-07-148

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser un membre de la direction de la MRC de La Mitis à présenter une demande de subvention pour des bornes électriques.

c) Correction de dates – Entente taxes municipales Mont-Joli

C.M. 22-07-149

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de la firme d'évaluateurs, la date officielle d'entrée en vigueur du 1534, boul. Jacques-Cartier est le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entente négociée avec la Ville concernant les taxes municipales débutait le 1^{er} janvier 2022 et se terminait le 31 décembre 2031, soit une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la résolution C.M. 22-06-117 doit être corrigée pour changer les dates inscrites pour « valide du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de 20 000 \$ par année pour la taxe foncière du 1534, boul. Jacques-Cartier, avec une indexation de 2.5 % par année, valide du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030, présentée par la Ville de Mont-Joli.

Il est également résolu d'autoriser M. Bruno Paradis, préfet, et M. Martin Normand, directeur général adjoint, à signer ladite entente et tous les documents s'y référant pour et au nom de la MRC de La Mitis.

La présente résolution invalide et remplace la résolution CM 22-06-117.

d) Comité jeunesse St-Octave

C.M. 22-07-150

CONSIDÉRANT QU'il est important d'offrir des moyens aux jeunes Mitissiennes et Mitissiens (accompagnement, budgets et ressources) dans le développement d'un milieu de vie qui leur ressemble et qui les rassemble;

CONSIDÉRANT QUE notre jeunesse est importante pour le développement de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis a déjà investi du temps et des budgets dans la Stratégie jeunesse de La Mitis au cours des trois dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire rayonner la jeunesse mitissienne dans le but d'augmenter leur sentiment d'appartenance à notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de préparer une relève crédible au sein de nos divers organismes et municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est important de favoriser et d'assurer la présence de jeunes dans les lieux de pouvoir au sein de nos municipalités et nos organismes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer un montant de 1 000\$ à la municipalité de Saint-Octave pour le soutien aux actions jeunesse réalisées.

e) Prolongation programme cadets SQ

C.M. 22-07-151

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2021, la majorité des municipalités de la MRC ont signifié leur intérêt à profiter du programme policiers cadets pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE les cadettes sont bien sollicitées et que la Sûreté du Québec offre de prolonger la saison de 100 heures par cadette.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de la Sûreté du Québec pour le prolongement de 100 heures du programme policiers cadets pour la saison 2022, pour une somme de 5200.00;
- **QUE** ce montant soit déboursé à même le fonds Cannabis;
- **QUE** le préfet, M. Bruno Paradis et Mme Judith Garon, directrice aux finances, soient autorisés à signer la modification de l'entente pour et au nom de la MRC de La Mitis.

F. DÉVELOPPEMENT

16. Fonds Régions et ruralité

16.1 Volet 2 – Initiatives régionales

16.1.1 Tourisme Bas-St-Laurent

C.M. 22-07-152

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets visent le développement de l'offre touristique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent partagera les résultats des études;

CONSIDÉRANT QUE les deux études visent la rétention de la clientèle touristique ainsi que sur l'attractivité des milieux;

CONSIDÉRANT QUE cinq municipalités sur seize font partie de la région touristique du Bas-Saint-Laurent, la MRC s'engage à participer financièrement au prorata;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la MRC de La Mitis accepte de s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de quatre cent soixante-neuf dollars (469\$) pour l'étude *Produit vélo harmonisé* et six cent soixante-dix-huit dollars (678\$) pour l'étude *Transition quatre saisons* (ci-après l'«INVESTISSEMENT») à même le volet Fonds Régions et ruralité – volet 2 à partir de l'enveloppe « Initiatives régionales ».

16.1.2 Demandes agroalimentaires

C.M. 22-07-153

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés sont conformes à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
JMP Consultants	Journée aux champs – vitrine sur la production de chanvre pour le défilage et opportunités de partenariat avec la production de lin	500\$	500\$
Marché Public des Hauts Plateaux (Promotion St-Gabriel)	Partenariat pour la mise en place du Marché Public des hauts plateaux (1 ^{re} édition) : soutien à la promotion et aux activités d'animation	1000\$	1000\$
Écosphère	Organisation des ateliers « Caravane de Santé des sols » à la ferme école du CFP Mont-Joli-Mitis	750\$	750\$

16.1.3 Demande de soutien financier complexe sportif Les Hauteurs

La municipalité de Les Hauteurs a adressé une demande de soutien financier le 29 juin dernier pour l'inauguration du Complexe sportif Jean-François Caron. Il est convenu que la municipalité doit adresser une demande au volet PM150 à cet effet lors d'une séance ultérieure.

16.2 Volet 3 – Signature Innovation

16.2.1 Recommandations comité directeur

C.M. 22-07-154

CONSIDÉRANT QUE les documents, soit le bilan 2021, le plan d'action et le budget 2022 déposés ont été analysés à partir des critères établis dans le cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le bilan 2021, le plan d'action et le budget 2022 répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité directeur ont déposé une recommandation pour le bilan 2021, le plan d'action et le budget 2022 de Mitis en Affaires.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité de consentir une subvention à Mitis en Affaires pour l'année 2021 au montant de 5 572,25 \$ et, pour l'année 2022, un montant de 25 000 \$ à même le volet 3 du FRR pour financer les activités de 2021 et 2022 conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises.

16.2.2 Abonnement à l'organisme IVEO

C.M. 22-07-155

CONSIDÉRANT QUE le TAC de La Mitis désire procéder rapidement à la transformation numérique de ses opérations;

CONSIDÉRANT QU'un accompagnement par un organisme spécialisé au niveau de la transformation numérique est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà accepté de soutenir financièrement le TAC de La Mitis au niveau des actions reliées à sa planification stratégique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité :

- De défrayer le coût de 2 650 \$ à la Ville de Mont-Joli afin qu'elle puisse devenir membre de l'organisme IVEO qui accompagnera le TAC de La Mitis dans la transformation numérique de ses opérations;
- Les sommes seront prises à même le Volet 4.

16.3 Volet 4 – Soutien à la vitalisation

16.3.1 Recommandations du comité vitalisation

C.M. 22-07-156

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés à partir des critères établis dans le cadre de « vitalisation » ;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse ont déposé une recommandation pour les projets mentionnés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité de consentir les subventions aux projets tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, à même le volet 4 du FRR pour financer les projets suivants et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	Anekdote et maisons patrimoniales	10 000 \$
Ville de Mont-Joli	Aménagement de jeux d'eau et amélioration du parc Richelieu	100 000 \$
La corporation des événements spéciaux inc. et la Ville de Mont-Joli	Amélioration des équipements scéniques et événementiels	100 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-Garnier	Ressource en vitalisation	58 770\$ pour 4 ans

16.3.1 Mise à jour Volet 4 – automne 2022

Mme Sophie Lajoie informe le Conseil que la prochaine rencontre du comité vitalisation prévue en septembre servira à faire la mise au point sur les sommes engagées et dépensées. La répartition

des montants sera également prise en compte afin de s'assurer d'une équité entre les municipalités. S'il y a lieu, des ajustements seront proposés par le comité.

G. PROJETS ÉOLIENS

17. Projet éolien Lac Alfred

17.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

18. Projet éolien La Mitis

18.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

18.2 Autorisation pour le 2^e versement 2021 des redevances aux municipalités

C.M. 22-07-157

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des redevances du deuxième versement 2021 du projet éolien La Mitis aux municipalités, pour un montant total de 430 908.55 \$.

19. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

19.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question pendant cette période.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 22-07-158

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 45.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.